

## Tableau synthétique «enjeux / orientations / objectifs»

Les enjeux sont déclinés en orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable pour la zone d'adhésion et en objectifs de protection du patrimoine pour la zone de cœur. Des principes généraux de mise en œuvre de l'ensemble du projet de territoire sont mis en évidence. Ces éléments font l'objet des parties 2, 3 et 4 de la présente charte.

ENJEUX DE TERRITOIRE (ensemble du territoire)	ORIENTATIONS DE PROTECTION, MISE EN VALEUR ET DÉVELOPPEMENT DURABLE (zone d'adhésion)	OBJECTIFS DE PROTECTION DU PATRIMOINE (zone de cœur)
(I) Préservation de l'écosystème forestier amazonien et des interactions entre l'Homme et le milieu naturel	OR I-1 Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées	OPP I-1 Maintenir l'intégrité, les fonctionnalités et la diversité d'un patrimoine naturel et paysager exceptionnel
	OR I-2 Protéger les paysages et les habitats remarquables	OPP I-2 Éradiquer l'orpaillage de la zone de cœur
	OR I-3 Participer à l'objectif d'éradication de l'orpaillage illégal	OPP I-3 Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées
(II) Reconnaissance et valorisation de la diversité culturelle et transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire	OR II-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels	OPP II-1 Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels
	OR II-2 Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations	OPP II-2 Respecter les modes de vie des communautés d'habitants et les pratiques locales
	OR II-3 Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel	
(III) Amélioration de la qualité de vie des habitants et développement économique local adapté	OR III-1 Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local	OPP III-1 Rechercher l'exemplarité dans l'intégration des aménagements et des projets
	OR III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable	OPP III-2 Mettre en œuvre une politique d'accueil du public adaptée

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

(A) Produire et partager des connaissances au service des enjeux du territoire, en s'appuyant sur la recherche et les connaissances des communautés locales

(B) Construire une gouvernance efficace pour le territoire dans laquelle se rencontrent la gouvernance locale et le système administratif et politique français

(C) Adapter les politiques publiques et les réglementations aux réalités des territoires

(D) Développer des coopérations avec les aires protégées et les pays de la zone américaine

(E) Intégrer les territoires concernés par le Parc amazonien de Guyane dans l'ensemble régional